

Conseil Municipal du 08 juillet 2015

Compte-rendu

Désignation d'un secrétaire de séance

Laurent ROUX a été désigné secrétaire de séance

1 – Informations du Maire

2 - Adoption du Procès-Verbal n° 2015/04 du 20 mai 2015

Monsieur Le Maire demande aux Conseillers Municipaux de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du Procès-Verbal N°2015/04 rédigé suite à la séance du Conseil Municipal du 20 mai 2015.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le Procès-Verbal 2015/04 du 20 mai 2015.

3 – Urbanisme et Travaux

3.1. A.U.A.T. – Convention de prestation de l'A.U.A.T. pour l'année 2015

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que notre commune est membre de l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement de Toulouse aire urbaine (AUAT) avec laquelle elle a signé le 13 avril 2005 une convention-cadre définissant les objectifs et les modalités des prestations réalisées par cette structure au bénéfice de la Commune.

Il convient comme chaque année de fixer par avenant à cette convention-cadre le programme de travail de l'AUAT pour l'année 2015 ainsi que le montant de la subvention versée par la commune au regard de ce programme.

Le programme proposé pour 2015 consiste à réaliser les missions suivantes :

- Suivi et accompagnement de la collectivité pour le renouvellement du centre-ville :
 - L'accompagnement à la rédaction d'un « Cahier des Charges » en vue de la réalisation d'une étude urbaine sur la centralité
 - L'assistance à l'analyse des dossiers et au choix des prestataires
 - L'accompagnement pour la concertation
- Assistance urbaine et architecturale :
 - Permanence en Mairie une ½ journée par mois d'un architecte-conseil pour le conseil et l'assistance aux administrés

Au vu de ce programme de travail, le montant de la subvention accordée à l'AUAT pour 2015 s'élève à 16 500 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le programme de travail 2015 de l'AUAT
- De décider de l'attribution d'une subvention de 16 500 € à l'AUAT pour l'année 2015

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- *D'approuver le programme de travail 2015 de l'AUAT*
- *De décider de l'attribution d'une subvention de 16 500 € à l'AUAT pour l'année 2015*

4 – Solidarité et Action Sociale

4.1. Adhésion au Réseau Francophone des Villes et Communautés Amies des Aînés de l'Organisation Mondiale de la Santé

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la question du vieillissement de la population constitue un enjeu majeur social, culturel et économique pour nos sociétés. Forte de ce constat et soucieuse d'offrir un cadre de vie adapté à nos aînés, la municipalité a élaboré le programme « Bien Vieillir à l'Union ».

Dans la continuité de son action, elle souhaite aujourd'hui rejoindre le réseau de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et le réseau francophone « Villes Amies des Aînés ». Cet engagement est en cohérence avec l'implication volontariste de la Ville qui mène depuis mars 2014 de nombreuses actions en direction des personnes âgées.

Le projet mondial « Villes Amies des Aînés » est né lors du 18^{ème} Congrès mondial de gérontologie et de gériatrie à Rio de Janeiro en juin 2015. Des travaux ont été lancés avec le concours de 33 villes situées dans 22 pays, pour donner lieu à un processus de labellisation des villes offrant les meilleures pratiques en matière d'intégration des populations âgées. La labellisation a été récemment abandonnée au profit d'une adhésion au réseau mondial et francophone.

L'intégration dans ce réseau permet d'obtenir une visibilité à l'échelle mondiale et de favoriser l'échange d'informations et de pratiques inspirantes entre les villes adhérentes.

Le réseau francophone des « Villes Amies des Aînés » est une structure active valorisant le bien vieillir et le vivre ensemble pour les populations et générations au sein des villes françaises. Il promeut un changement culturel et un nouveau regard sur le vieillissement.

Le processus d'adhésion se décompose comme suit :

- Rejoindre le Réseau des Villes Amies des Aînés :

Le 1^{er} acte de la démarche repose sur une délibération du conseil municipal qui acte l'entrée dans le réseau OMS et la désignation d'un référent au sein des services municipaux. En parallèle, une demande d'inscription est effectuée auprès du réseau Francophone des Villes amies des aînés et le paiement d'une adhésion annuelle fixé pour 2015 à 250 € pour les communes de 5000 à 20 000 habitants, ainsi que par l'envoi d'une lettre officielle du Maire indiquant que la Ville s'engage à entreprendre le cycle d'amélioration continue dans le cadre du réseau. Après validation de l'entrée dans le réseau, une certification est remise au maire par le représentant français de l'OMS.

- Entreprandre un cycle d'amélioration continue qui se décompose en quatre phases (sur 2 ans) :
 - Mise en place de mécanismes incitant les aînés à participer à tous les stades du processus « Villes Amies des Aînés »
 - Élaboration d'une évaluation fondamentale de la convivialité de la ville à l'égard des aînés. Cette évaluation peut être souple afin de tenir compte de la diversité des villes. Au minimum, elle doit envisager chacun des 8 domaines identifiés dans le Guide des Villes Amies des Aînés :
 - Espaces extérieurs et bâtiments,
 - Transports,

- Logement,
 - Participation sociale,
 - Respect et inclusion sociale,
 - Participation civique et emploi,
 - Communication et information,
 - Soutien communautaire et services de santé
- Élaboration d'un plan d'action triennal à l'échelle de la ville fondé sur les résultats de l'évaluation ci-dessus.
- Identification des indicateurs permettant de suivre les progrès réalisés par rapport à ce plan d'action
 - Mettre en œuvre le plan d'actions triennal à l'échelle de la Ville
 - Évaluer les résultats
 - Poursuivre et améliorer la démarche engagée

Cette démarche s'inscrit parfaitement dans le cadre du programme « Bien Vieillir à l'Union » qui se compose de trois axes principaux :

- Amélioration du bien-être physique et psychologique des personnes âgées :
 - 1) Mise en place d'une mutuelle en partenariat avec ACTIOM « Ma Commune, Ma Santé »
 - 2) Expérimentations menées en partenariat avec Toulouse Métropole et le Conseil Régional pour favoriser le maintien à domicile
 - 3) Pratique d'activités physiques
 - 4) Mise en place d'ateliers mémoire et prévention des chutes...
- Lutte contre l'isolement social :
 - 1) Organisation de séjours en partenariat avec l'ANCV
 - 2) Mise en œuvre du projet « Plus jamais seul » avec le concours de bénévoles
 - 3) Désenclavement des quartiers par une réorientation des transports en commun
 - 4) Projet d'une maison de répit
- Parcours résidentiel et habitat :
 - 1) Permettre aux personnes qui le souhaitent d'accéder à un logement mieux adapté aux difficultés liées à l'âge
 - 2) Soutien dans les démarches de mise en accessibilité des logements
 - 3) Création d'une résidence senior
 - 4) Création d'un bâtiment intergénérationnel

Au vu de ces éléments, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'adhérer au Réseau Mondial « Ville Amies des Aînés » de l'Organisation Mondiale de la Santé et à l'association « Réseau Francophones des Villes et Communautés Amies des Aînés »
- De l'autoriser à engager annuellement la dépense correspondant à la cotisation de la Ville de l'Union qui s'élève à 250 € pour l'année 2015-06-26
- De désigner Monsieur Yvan Navarro, 1^{er} adjoint au Maire, en charge de la Solidarité, pour représenter la Ville de l'Union au sein de cette association.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- *D'adhérer au Réseau Mondial « Ville Amies des Aînés » de l'Organisation Mondiale de la Santé et à l'association « Réseau Francophones des Villes et Communautés Amies des Aînés »*
- *D'autoriser Monsieur Le Maire à engager annuellement la dépense correspondant à la cotisation de la Ville de l'Union qui s'élève à 250 € pour l'année 2015-06-26*
- *De désigner Monsieur Yvan Navarro, 1^{er} adjoint au Maire, en charge de la Solidarité, pour représenter la Ville de l'Union au sein de cette association.*

5 – Enfance et Jeunesse

5.1. Aide aux devoirs des élèves en classe élémentaires dans le cadre des activités périscolaire - Convention avec des collaborateurs bénévoles de la Commune – Autorisation de signature

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à l'occasion de la mise en place du Projet Educatif de Territoire (PEDT), une réflexion relative à l'aide aux devoirs des enfants des écoles élémentaires a été menée.

Cette aide aux devoirs peut s'organiser sur le temps périscolaire et être assurée par des bénévoles. Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal de mettre en œuvre cette proposition à partir de la rentrée scolaire 2015-2016 et de l'autoriser à signer les conventions avec chaque bénévole et tous les documents nécessaires.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter la proposition ci-dessus énoncée.

6 – Ressources Humaines

6.1. Avancements de grades

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ; Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, y compris lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la modification du tableau des effectifs pour permettre la création de plusieurs postes dans le cadre d'avancement de grade :

- Avancement de grade suite à l'obtention d'examen professionnel :

Filière Animation :

- 2 postes d'adjoint d'animation 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste d'Animateur principal 1^{ère} classe à temps complet

- Avancement de grade – par ancienneté :

Filière Animation :

- 1 poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à temps complet

Filière administrative :

- 2 postes d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps complet

Filière technique :

- 5 postes d'Adjoints technique principal 2^{ème} classe à temps complet

Filière médico-social :

- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal 2^{ème} classe à temps complet

Filière Sociale :

- 2 postes d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'éducateur principal jeune enfant à temps complet
- 1 poste d'éducateur principal jeune enfant à temps non complet (28h/hebdo)

Filière Police Municipale :

- 1 poste de Brigadier de Police municipale à temps complet

- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter la proposition ci-dessus énoncée.

7 – Finances Communales

7.1. Subvention en faveur de l'association L'envol

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention en faveur de l'association L'Envol, gestionnaire des Crèches associatives « Les Moussaillons » et « Les Lutins du Manoir ».

Pour l'année 2015, la subvention proposée se décompose de la façon suivante :

- 103 000 € votés lors du Conseil Municipal du mois de février 2015.
- 104 153 € correspondent au complément de subvention, identique à celle de 2014.

Par ailleurs, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en œuvre le dispositif suivant :

A compter du 1^{er} janvier 2015, l'association L'Envol s'acquittera d'un loyer mensuel de 3000 € soit 36000 € par an pour la crèche, « Les Lutins du Manoir ».

Dans le cadre de l'aide au loyer, le Conseil Départemental est susceptible d'intervenir à hauteur de 30 % du montant.

Par conséquent, afin de maintenir la subvention au niveau identique à 2014, la subvention municipale sera accrue de 25 000 € soit un total pour 2015 de 232 153 €.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de soutenir financièrement l'Association L'Envol par le versement d'une subvention de 232 153 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter la proposition ci-dessus énoncée.

7.2. Convention d'objectifs et de Moyens – Association L'Envol –

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en vertu de la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations, une convention d'objectifs et de moyens est obligatoire pour tout financement public annuel supérieur à 23 000 €.

Par ailleurs cette convention indique le règlement d'un loyer pour la Crèche « Les Lutins du Manoir ».

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention correspondante.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention.

7.3. Décision Modificative n°1

OP	COMPTE	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
DM1				
INVESTISSEMENT				
	020	Dépenses Imprévues	- 15 200,00 €	
76	2188	Acquisition de jeux - Loisirs Diffusion	15 200,00 €	
TOTAL INVESTISSEMENT			- €	
FONCTIONNEMENT				
	6227	Frais d'actes et de contentieux (Loisirs)	1 200,00 €	

		Diffusion)		
	6574	Subventions	36 000,00 €	
	6711	Intérêts moratoires, pénalités / Marché (Loisirs Diffusion)	5 300,00 €	
	22	Dépenses Imprévues	- 6 500,00 €	
	752	Revenus des immeubles		36 000,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT			36 000,00 €	36 000,00 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter la Décision Modificative n°1

7.4. Tarifs des droits de place pour la fête de l'Union

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que les Fêtes de l'Union organisées par le Comité des Fêtes jusqu'en 2014, accueillent notamment un certain nombre d'attractions proposées par des forains sur le domaine public.

Jusqu'à présent, les droits de place étaient perçus directement par le Comité des Fêtes.

A compter de l'année 2015, ces droits seront perçus par la Ville.

Monsieur Le Maire propose d'adopter les tarifs suivants (forfait pour la durée de la Fête) :

- Grands manèges (Type auto-tamponneuse) :250 euros
- Grands manèges tournant : 150 €
- Manèges pour les enfants : 80 €
- Petits manèges pour les enfants : 50 €
- Stand divers : 5€ le mètre linéaire

7.5. Subvention en faveur de l'association Sportive du Collège

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que, par courrier reçu en Mairie le 21 Mai dernier, l'Association Sportive du Collège Georges Chaumeton a sollicité une aide financière de la Mairie ; en effet, suite à une qualification aux Championnats de France d'Athlétisme de 10 jeunes athlètes du Collège, les épreuves sportives se sont déroulés à Villeneuve d'Ascq (59).

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de soutenir financièrement l'Association Sportive du Collège par le versement d'une subvention de 300 € correspondant aux frais de carburant du trajet.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de soutenir financièrement l'Association Sportive du Collège par le versement d'une subvention de 300 € correspondant aux frais de carburant du trajet.

8- Sport

8.1. Modification du Règlement Intérieur de la Piscine Municipale.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier partiellement le Règlement Intérieur de la piscine municipale (joint en annexe) à l'égard notamment des tenues des baigneurs (article 6 et 7) et des admissions de groupe d'usagers (article 15)

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal d'adopter ce Règlement Intérieur.

9- Arrêtés de décision du Maire

Conformément aux dispositions de l'article L2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte au Conseil Municipal à chacune des séances obligatoires, des décisions prises dans le cadre des délégations consenties :

N° Arrêté de décision	Objet	Entreprise retenue	Montant de l'opération TTC
2015/031	Rétrocession d'une concession au cimetière		
2015/032	Modification du tarif de location de la salle communale Laroussinie	Arrêté joint à la présente note	
2015/033	Création du thème musical et conseil technique et artistique du spectacle pyrosymphonique 2015	Richard LABORIE	3 780 €
2015-034	Audit de restauration scolaire de la Ville	Association ERABLES 31	Montant forfaitaire global de 2 100 €
2015-035	Tarification d'un banquet républicain ouvert au public avec animation musicale Lundi 13 juillet 2015 dans le cadre de la célébration de la fête nationale du 14 juillet		Plein tarif : 10 € le repas Tarif réduit : 5 € le repas (enfant de moins de 12 ans)
2015-036	Groupement de commandes – Marchés à bons de commande en appel d'offres ouvert relatif aux services de télécommunications – Lot 1, lot 3 et lot 4	Lot 1 – Téléphonie fixe - : Société Orange SA Lot 3 – Téléphonie Mobile - : Société SFR Business Team Lot 4 – Terminaux et accessoires – Société Econocom Products et Solutions	
2015-037	Cession d'un véhicule à la Formation Administrative de la Région de Gendarmerie Midi-Pyrénées		
2015-038 (Annule et remplace le 2015-030)	Modification des tarifs des Accueils de Loisirs associés à l'école (A.L.A.E.), applicables à compter de la rentrée scolaire 2015-2016	Arrêté joint à la présente note	

2015-039	Marché à procédure adaptée à bons de commande – Evolution et maintien en conditions opérationnelles du réseau de télécommunication et fourniture accès Internet haut débit	Lot 1 – Evolution des infrastructures téléphoniques - : Société Orange SA Lot 2 – Fourniture d'accès internet haut débit - : Société Orange SA	
2015-040	Marché à procédure adaptée – Fourniture, organisation et tir d'un spectacle pyrotechnique symphonique	Toulouse Artifice Créations	25 000 € TTC

10- Questions diverses

La séance a été levée à 19H35.

**Le Maire,
Marc PÉRE**


